

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISSLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 075 – Révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 571-10 et R. 571-32 et suivants ;

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin relatif à la consultation des communes dans le cadre de la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Considérant que les infrastructures de transports terrestres font l'objet d'un classement sonore établi par arrêté préfectoral, conformément aux dispositions du Code de l'environnement ;

Considérant que ce classement permet de déterminer les secteurs affectés par le bruit ainsi que les prescriptions d'isolation acoustique applicables aux constructions nouvelles situées dans ces secteurs ;

Considérant que le classement sonore actuellement en vigueur dans le département du Bas-Rhin résulte de l'arrêté préfectoral du 19 août 2013, modifié par les arrêtés préfectoraux des 29 juin 2015, 10 novembre 2016 et 28 juin 2019 ;

Considérant que la Préfecture du Bas-Rhin a engagé une procédure de révision de ce classement et sollicite l'avis de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Émet** un avis favorable au projet de révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres soumis par la Préfecture du Bas-Rhin, sans observation particulière.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme à Hoerd, le 25.09.2026
Publié le 25.09.2026
Transmis à la Préfecture le 25.09.2026
Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

